

Belgium-Verlaine: Household-refuse collection services

OJ S 93/2021 14/05/2021

Contract notice

Services

Legal Basis:

Directive 2014/24/EU

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Commune de Verlaine
Postal address: Vinâve des Stréats 32
Town: Verlaine
NUTS code: BE331 Arr. Huy
Postal code: 4537
Country: Belgium
Contact person: Mme Isabelle Doyen
E-mail: dg.commune@verlaine.be
Telephone: +32 42599914
Fax: +32 42595692
Internet address(es):
Main address: www.verlaine.be

I.3. Communication

The procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/572/7Z/2021>

Tenders or requests to participate must be submitted electronically via: <https://eten.publicprocurement.be>

Additional information can be obtained from another address:

Official name: Commune de Verlaine
Postal address: Vinâve des Stréats 32
Town: Verlaine
NUTS code: BE331 Arr. Huy
Postal code: 4537
Country: Belgium
Contact person: Mme Aline Venderick
E-mail: aline.venderick@verlaine.be
Telephone: +32 42599915
Fax: +32 42595692
Internet address(es):
Main address: www.verlaine.be

I.4. Type of the contracting authority

Regional or local authority

I.5. Main activity

General public services

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement

II.1.1. Title

Collecte et évacuation des déchets ménagers résiduels et organiques sur le territoire de la Commune de Verlaine
Reference number: 2021-572

II.1.2. Main CPV code

90511200 Household-refuse collection services

II.1.3. Type of contract

Services

II.1.4. Short description

Voir II.2.4).

II.1.5. Estimated total value

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.2. Description

II.2.3. Place of performance

NUTS code: BE331 Arr. Huy

Main site or place of performance: Commune de Verlaine, Vinâve des Stréats 32 à 4537 Verlaine.

II.2.4. Description of the procurement

Objet des services:

1) collecte ordinaire des déchets ménagers résiduels et des déchets ménagers organiques par conteneurs à puce et sacs:

Il s'agit de la collecte ordinaire des déchets ménagers par conteneurs à puce et des Déchets ménagers organiques (DMO) par sacs compostables sur tout le territoire de la Commune de Verlaine ainsi que leur transport au lieu de traitement, c'est-à-dire dans les installations de l'Intercommunale Intradel ou en tout autre lieu désigné par le pouvoir adjudicateur. Dans cette dernière hypothèse, si le choix du pouvoir adjudicateur modifie significativement la longueur du transport vers le centre de traitement, une adaptation du prix de ce transport peut être convenue de commun accord entre l'adjudicataire et le pouvoir adjudicateur.

La collecte s'effectue sur l'entité de Verlaine qui comptait 4 253 habitants et 1 692 ménages ou assimilés au 1.1.2021.

La collecte sera réalisée selon le scénario suivant:

Une collecte hebdomadaire des déchets ménagers résiduels en conteneurs à puce et une collecte hebdomadaire sélective simultanée des déchets ménagers organiques en sacs compostables. Il s'agira d'utiliser un camion duo dont les déchets seront triés à la source, avec identification et pesée des deux fractions.

Les collectes s'effectueront le vendredi. Le jour pourrait éventuellement être modifié en accord entre les deux parties.

L'entreprise comprend notamment:

a) la collecte des déchets ménagers résiduels par conteneurs à puce;

b) la collecte des sacs compostables de déchets résiduels organiques d'une capacité de 25 l le même jour que celle des déchets ménagers résiduels;

- c) l'utilisation de véhicules de collecte spécialement adaptés et tous leurs accessoires conformes à la législation en vigueur;
 - d) toutes les charges d'exploitation, d'assurance, de taxes et d'entretien des véhicules précités;
 - e) toutes les charges du personnel affecté à la conduite des véhicules;
 - f) les charges du personnel affecté à la collecte des sacs et à la vidange des conteneurs;
 - g) la transmission au pouvoir adjudicateur des données individuelles (voir clauses techniques);
 - h) l'acheminement des déchets collectés vers l'ou les centres de traitement;
 - i) le traitement des déchets ménagers est une charge communale et n'est pas visé par le présent marché;
- 2) mise à disposition de conteneurs neufs et fourniture de pièces détachées pour les conteneurs fournis:
- Il s'agira de:
- a) distribuer en porte à porte des conteneurs pour tous les points de ramassage avant la première collecte, suivant le listing communal;
 - b) mettre à disposition des conteneurs neufs, de dimensions diverses en vue, notamment d'équiper des nouveaux utilisateurs mais aussi de remplacer des exemplaires cassés ou défectueux, à la demande du pouvoir adjudicateur;
 - c) fournir des pièces détachées pour les conteneurs, à la demande du pouvoir adjudicateur.
- Lieu de la prestation du service: tout le territoire de la Commune de Verlaine.

II.2.5. Award criteria

Criteria below

Quality criterion - Name: Valeur technique du matériel de collecte et de ses équipements / Weighting: 30

Quality criterion - Name: Véhicules munis de dispositifs protégeant les usagers faibles / Weighting: 10

Quality criterion - Name: Contrôle informatique en ligne des prestations en temps réel par le soumissionnaire (Track & Trace) / Weighting: 10

Price - Weighting: 50

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in months: 48

This contract is subject to renewal: no

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds: no

II.2.14. Additional information

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions for participation

III.1.1.

Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions:

Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il ne se trouve pas dans une des situations d'exclusion visées aux articles 67 à 69 de la loi du 17.6.2016.

Le soumissionnaire est tenu de fournir le DUME, par lequel il déclare qu'il ne se trouve pas dans une des situations d'exclusion visées aux articles 67 à 69 de la loi du 17.6.2016.

Le pouvoir adjudicateur invitera le soumissionnaire avant de prendre la décision d'attribution du marché, à produire les documents suivants:

- une attestation récente du greffe du tribunal de commerce compétent de laquelle il ressort que le soumissionnaire n'est pas en situation de faillite, de concordat judiciaire ou de liquidation;
- un extrait récent de casier judiciaire;
- une attestation de l'Office national de sécurité sociale, avec cachet sec, relative à l'avant-dernier trimestre précédant la date limite de réception des offres;
- une attestation récente de l'administration des contributions directes;
- une attestation récente de l'administration de la TVA.

1re clause d'exclusion:

Le soumissionnaire qui emploie du personnel assujetti à la loi du 27.6.1969 révisant l'arrêté-loi du 28.12.1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs et qui n'est pas en ordre en ce qui concerne ses obligations vis-à-vis de l'Office national de sécurité sociale. Il est considéré comme étant en ordre en ce qui concerne les obligations précitées, s'il apparaît, qu'au plus tard la veille de la date limite de réception des offres, il:

- a transmis à l'ONSS toutes les déclarations requises jusque et y compris celle relatives à l'avant-dernier trimestre civil écoulé par rapport à la date limite de réception des offres;
- n'a pas pour ces déclarations une dette en cotisations supérieure à 3 000 EUR, à moins qu'il n'ait obtenu pour cette dette des délais de paiement qu'il respecte strictement.

2e clause d'exclusion:

Le soumissionnaire qui a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée dont le pouvoir adjudicateur a connaissance pour:

- participation à une organisation criminelle telle que définie à l'article 324 bis du code pénal;
- corruption, telle que définie à l'article 246 du code pénal;
- fraude au sens de l'article 1er de la convention relative à la protection des intérêts financiers des communautés européennes, approuvées par la loi du 17.2.2002;
- blanchiment de capitaux tel que défini à l'article 3 de la loi du 11.1.1993 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme.

En vue de l'application du présent paragraphe, le pouvoir adjudicateur a de droit de demander aux soumissionnaires de fournir les renseignements ou documents nécessaires. Lorsqu'il a des doutes sur la situation personnelle de ces candidats ou soumissionnaires, il peut s'adresser aux autorités compétentes belges ou étrangères pour obtenir les informations qu'il estime nécessaires à ce propos.

3e clause d'exclusion:

Peut être exclu de l'accès du marché, à quelque stade que ce soit de la procédure, le soumissionnaire:

- qui est en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activité, de réorganisation judiciaire ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales;

— qui a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation, de réorganisation judiciaire ou de toute autre procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales.

4e clause d'exclusion:

Peut être exclu de la participation au marché public, le soumissionnaire qui a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour tout délit affectant sa moralité profe... (voir documents du marché).

III.1.2. Economic and financial standing

List and brief description of selection criteria:

Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il satisfait aux critères de sélection suivants:

1) le soumissionnaire doit avoir réalisé un chiffre d'affaires d'au moins 500 000 EUR pour chacun des trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création ou du début de ses activités. Il est tenu de joindre à son offre une déclaration sur l'honneur relative à ce chiffre d'affaires. Si, pour une raison justifiée, le soumissionnaire n'est pas en mesure de fournir la déclaration sur l'honneur demandée, il est admis à prouver sa capacité économique et financière par tout autre document considéré comme approprié par le pouvoir adjudicateur.

Minimum level(s) of standards possibly required:

1) une déclaration sur l'honneur pour les trois derniers exercices disponibles.

III.1.3. Technical and professional ability

List and brief description of selection criteria:

Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il satisfait aux critères de sélection suivants:

1) la preuve de l'enregistrement/de l'agrément du soumissionnaire (à savoir copie de la lettre ou du courriel provenant de l'autorité compétente) pour l'enlèvement des déchets de la ou des catégorie(s) concernée(s) conformément à l'arrêté du Gouvernement wallon du 13.11.2003 et ses modifications ultérieures relatif à l'enregistrement des collecteurs et transporteurs de déchets autres que dangereux et à l'arrêté de l'exécutif régional wallon du 9.4.1992 et ses modification ultérieures relatif aux déchets dangereux;

2) une liste des principaux services (au moins trois références) effectués au cours des trois dernières années dans un domaine similaire, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé (il ne s'agit donc pas d'une simple liste de clients) avec trois attestations de bonne exécution émises ou contresignées par l'autorité compétente ou, lorsque le destinataire était un acheteur privé, une attestation de l'acheteur ou à défaut une déclaration du prestataire de services. Si pour une raison justifiée, le soumissionnaire n'est pas en mesure de fournir les références demandées, il est admis à prouver sa capacité technique et professionnelle par tout autre document considéré comme approprié par le pouvoir adjudicateur;

3) la liste exhaustive des véhicules bi-compartmentés (véhicules de réserve inclus), du matériel et de l'équipement technique dont il dispose pour assurer les services demandés. Cette liste reprendra de manière précise et complète les caractéristiques techniques de chaque véhicule, y compris leur numéro de châssis, l'année de fabrication et leur conformité aux normes Euro 6. Une ventilation sera faite entre le matériel appartenant au soumissionnaire et celui pris en location. Le nombre de véhicules disponibles pour les services demandés ne peut être inférieur à quinze;

4) le cas échéant, la documentation technique démontrant qu'au moins un des véhicules utilisés pour la vidange/pesée des conteneurs possède une motorisation dont les

performances environnementales sont supérieures à celles d'un moteur à explosion respectant la norme Euro 6 (en termes de consommation énergétique, d'émissions de CO2 et de polluants);

5) une attestation signée par laquelle le soumissionnaire s'engage à mettre en œuvre les clauses sociales [voir I.6)] dès la première année d'exécution du marché;

6) le cas échéant, une description de la procédure de contrôle informatique en ligne en temps réel des prestations par l'adjudicataire. Le nombre de véhicule disponibles pour les services demandés et équipés techniquement pour cette procédure de contrôle ne peut être inférieur à quinze;

7) un organigramme du personnel que le soumissionnaire envisage d'affecter à l'exécution du présent marché;

8) la documentation technique montrant la compatibilité du logiciel du soumissionnaire avec les solutions informatiques en place à la Commune.

Minimum level(s) of standards possibly required:

1) un enregistrement/agrément;

2) trois références;

3) une liste exhaustive des véhicules;

4) une documentation technique;

5) une attestation;

6) une description de la procédure de contrôle informatique en ligne et en temps réel des prestations;

7) un organigramme;

8) une documentation technique.

III.2. Conditions related to the contract

III.2.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular professionReference to the relevant law, regulation or administrative provision:

Le personnel employé doit relever de la commission paritaire n° 121.

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Open procedure

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

IV.2. Administrative information

IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 15/06/2021 Local time: 10:00

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French

IV.2.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Tender must be valid until: 13/10/2021

IV.2.7. Conditions for opening of tenders

Date: 15/06/2021 Local time: 10:00

Place:

Maison communale, salle des mariages.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about electronic workflows

Electronic invoicing will be accepted

VI.3. Additional information

Les offres peuvent uniquement être introduites électroniquement sur le site internet de e-Tendering <https://eten.publicprocurement.be/>

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'État

Postal address: Rue de la Science 33

Town: Bruxelles (Etterbeek)

Postal code: 1040

Country: Belgium

E-mail: info@raadvst-consetat.be

Telephone: +32 22349611

Internet address: www.raadvst-consetat.be

VI.5. Date of dispatch of this notice

11/05/2021